

---

# Communiqué

---

## Mise au point et précisions sur la taxation 2024

**Saint-Damien, le 19 février 2024.** – Les réseaux sociaux se sont enflammés cette fin de semaine et après lecture de quelques discussions entre citoyens sur ceux-ci, nous croyons important d’effectuer une mise au point et d’apporter certaines précisions quant aux réflexions et décisions qui ont été prises, et ce, dans un premier temps, afin d’informer davantage les citoyens et dans un second, de cesser la désinformation parce qu’un citoyen informé en vaut deux!

Comme expliqué par monsieur le maire dans la dernière édition de la Voix des collines (février/mars), les augmentations excessives dans tous les domaines en 2023 ont eu des effets très négatifs non seulement sur vos budgets, mais aussi sur celui de la municipalité. Les prévisions budgétaires sont passées de 4 832 664 \$ en 2023 à 6 423 935 \$ en 2024 soit 33 % de plus, et ce, même en réduisant au maximum les dépenses de fonctionnement.

Sachez que moult discussions et réflexions ont contribué à l’élaboration du budget et de la taxation. Une multitude de scénarios ont été visualisés et envisagés afin de réduire l’impact de l’augmentation du nouveau rôle d’évaluation sur les comptes de taxes. Saviez-vous que la richesse foncière imposable de Saint-Damien est passée de 378 813 900 \$ à 645 622 400 \$? Une augmentation de 70,43 % avec laquelle nous avons dû jongler lors de l’élaboration du budget.

La MRC de Matawinie déposait quatre nouveaux rôles d’évaluation à la fin de 2023 et Saint-Damien recevait la plus forte augmentation en raison du prix de vente des propriétés sur notre territoire. Ce nouveau rôle contribuera à pallier les dépenses et les élus savaient pertinemment qu’ils devraient réduire le taux de taxation foncière. Ce qui a été réussi!

Malgré cette hausse moyenne de 70,43 % du rôle d’évaluation, le taux de la foncière générale a été réduit de plus de 35 % ayant un impact de 18 % de moyenne sur la dernière ligne des comptes de taxes. Aussi, un changement quant à la façon de répartir certains coûts comme la Sûreté du Québec ou la taxe spéciale de voirie, lesquels étaient répartis à un taux fixe les années passées, sont maintenant distribués sur la base de l’évaluation municipale. Cette nouvelle façon de faire est la plus équitable. Malheureusement, elle impacte davantage les évaluations élevées, mais vient soutenir le noyau villageois auquel de faibles évaluations sont attribuées où une moyenne d’augmentation de 10 % sur le total du compte de taxes est observée.

Malgré tous les efforts afin de soutenir le secteur du village, nous avons tristement constaté, après l'ajout de la tarification des services d'aqueduc et d'égouts, que ceux-ci se voyaient réduits à néant. D'une part, les dépenses relatives à ces services sont affectées entre autres par la hausse des coûts de l'entreprise effectuant mensuellement les tests d'eau et des eaux usées. D'autre part, les administrations précédentes utilisaient des surplus du fonctionnement général afin d'atténuer la tarification appartenant à un secteur.

Cependant, après recommandations de notre auditeur et de notre conseiller juridique, nous avons convenu de nous conformer aux exigences de la Loi, soit l'article 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, et de respecter le principe d'utilisateur/payeur. « *Le mode de tarification doit être lié aux bénéfices reçus par le débiteur* ». Ces anciennes pratiques étaient faites de bonne foi certes, mais ne peuvent plus être appliquées puisqu'elles ne sont plus acceptables.

Nous sommes désormais dans l'obligation de refléter le coût réel de ces services pour une portion desservie de la population et il ne s'agit donc pas d'un retard accumulé des années passées tel que véhiculé sur les médias sociaux. Notez qu'une partie des dépenses de ces services représentant les immeubles publics (école, hôtel de ville, centre multifonctionnel, loisirs, église) est assumée par l'ensemble des contribuables et n'est donc pas facturée aux usagers du village.

Notez que le volet fiscal municipal est encadré et audité chaque année et que lors des prises de décisions, tout est mis en œuvre afin de rencontrer chacun des règlements, exigences, lois, codes, etc. Aucune décision n'est prise librement ni inconsciemment par ce conseil.

Pour terminer, comparer notre taux d'augmentation avec celui des autres municipalités nous avoisinant serait une erreur. Trop de facteurs comme la richesse foncière, le taux d'endettement, les échéances des règlements d'emprunt, l'année du rôle, la quantité de fiches imposables, le programme triennal d'immobilisations, etc., contribuent à varier un budget municipal. Alors, se comparer avec une municipalité voisine comme Sainte-Émélie-de-l'Énergie, par exemple, laquelle ne connaît pas les mêmes enjeux (facteurs) que Saint-Damien, n'est pas recommandé. L'historique de chacune doit être considéré et il y a autant de portraits que de municipalités!